



**Conseil d'Administration du CCAS
Séance du 12 janvier 2023 – 15h30**

Salle de réunion - CCAS – 49 rue des Sables – 85340 LES SABLES D'OLONNE

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 20 décembre 2022

00 - INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Décisions prises par la Vice-présidente
- Avis rendus par la Commission permanente (aides à la restauration scolaire et secours exceptionnels)

CCAS

01-OUVERTURE DU QUART DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS DE 2022 POUR 2023

LES FLEURS SALINES

02-DÉCISION MODIFICATIVE N°2

03-OUVERTURE DU QUART DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS DE 2022 POUR 2023

LES GENETS D'OR

04-DÉCISION MODIFICATIVE N°2

05-OUVERTURE DU QUART DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS DE 2022 POUR 2023

QUESTIONS DIVERSES

- Actualités CCAS
- Actualités des établissements



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 12 JANVIER 2023

OBJET : CCAS – OUVERTURE DU QUART DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS DE 2022 POUR 2023

Délibération n° : D_2023_01_12_N°01

L'an deux mille vingt-trois, le douze janvier, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme CANTIN Véronique, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme ERRAUD Odile, M. RICOUR Etienne

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie

Excusée : Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Vu l'article L . 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Considérant que dans cette situation le Président ou la Vice-présidente est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à l'échéance avant le vote du budget.

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Considérant que les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption et que le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Pour le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » :

- Total base Budget 2022 : 142 365,23 €
- Limite de 25 % pour ce chapitre : 35 591,31 €

Pour le chapitre 27 « Autres immobilisations financières » :

- Total base Budget 2022 : 5 000€
- Limite de 25 % pour ce chapitre : 1 250€

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'accepter d'ouvrir 36 341,31€, comme proposé ci-dessus, correspondant au quart des crédits inscrits aux chapitres 21 et 27 de l'exercice comptable 2022.

Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 12 JANVIER 2023

OBJET : BUDGET ANNEXE RÉSIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES 2022 – DÉCISION
MODIFICATIVE N°2

Délibération n° : D_2023_01_12_N°02

L'an deux mille vingt-trois, le douze janvier, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme CANTIN Véronique, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme ERRAUD Odile, M. RICOUR Etienne

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie

Excusée : Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée :

Vu les articles L.123-4 à L.13-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant la nécessité de procéder à certains ajustements des crédits du budget annexe 2022 de la résidence autonomie « Les Fleurs Salines » pour ajuster les lignes budgétaires suite à l'attribution par la Commission permanente du Conseil départemental, en date du 20 mai



2022, d'une subvention de 31 918,50 € puis en date du 30 septembre 2022, d'une de 4 575,01€ € ainsi que d'une rectification budgétaire au compte 002.

Il est proposé la répartition suivante :

EN SECTION FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

AU GROUPE 1 SECTION EXPLOITATION

- Une majoration budgétaire de 0,12 € au chapitre 60 « ACHATS »
- Une majoration budgétaire de 35 499,51 € euros au chapitre 62 « Autres activités extérieures »

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

AU CHAPITRE 74 SUBVENTIONS ET PARTICIPATION

- Une inscription budgétaire de 35 499, 51 € à l'article 7488 « Subvention et participation » au titre de la subvention du conseil départemental dans le cadre de la conférence des financeurs.
- Une inscription budgétaire de 0.12 € à la ligne 002 « report d'excédents »

**DÉCISION MODIFICATIVE N°2 RÉSIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES
SECTION FONCTIONNEMENT 2022**

| LIBELLE | BP 2022 | DM1 | DM2 | TOTAL |
|---|---------------------|-------------------|------------------|---------------------|
| 60 Achats | 395 600,00 | 10 000 | 0,12 | 405 600,12 |
| 62 Autres services extérieurs | 39 276,00 | 10 000 | 35499,51 | 84775,51 |
| GROUPE 1 EXPLOITATION | 434 876,00 | 20 000 | 35499,63 | 490375,63 |
| 6215 personnel affecté | 894 643,34 | 73 135,18 | | 967778,52 |
| 6218 personnel extérieur | 8 000,00 | | | 8000,00 |
| GROUPE 2 PERSONNEL | 902 643,34 | 73 135,18 | | 975778,52 |
| 61 Services extérieurs | 341 000,00 | 20 000,00 | | 361 000,00 |
| 63 Impôts et taxes | 49 000,00 | 10 000,00 | | 59 000,00 |
| 65 Autres charges de gestion courante | | | | |
| 68 Dotations | 82 087,99 | | | 82 087,99 |
| GROUPE 3 STRUCTURE | 472 087,99 | 30 000,00 | | 502 087,99 |
| TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | 1 809 607,33 | 123 135,18 | 35 499,63 | 1 968 242,14 |
| | | PRODUITS | | |
| 706 Prestations de service | 1 240 000,00 | | | 1 240 000,00 |
| 7085 prestations délivrées aux usagers | 450 000,00 | | | 450 000,00 |
| 7488 autres | 15 566,00 | | 35 499,51 | 51 065,51 |

| | | | | |
|--|---------------------|-------------------|------------------|---------------------|
| GROUPE 2 PRODUITS D'EXPLOITATION | 1 705 566,00 | | | 1 741 065,51 |
| 7718 Autres produits exceptionnels de gestion courante | | 123 135,18 | | 123 135,18 |
| 777 Quote parts des subventions | 20 384,86 | | | 20 384,86 |
| 778 Autres produits exceptionnels | | | | |
| GROUPE 3 PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES | 20 384,86 | 123 135,18 | | 143 520,04 |
| 002 REPORT EXCEDENT N-1 | 83 656,47 | | 0,12 | 83 656,59 |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 1 809 607,33 | 123 135,18 | 35 499,63 | 1 968 242,14 |

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 12 JANVIER 2023

OBJET : OUVERTURE DU QUART DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS DE 2022 POUR 2023 -
RÉSIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES

Délibération n° : D_2023_01_12_N°03

L'an deux mille vingt-trois, le douze janvier, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme CANTIN Véronique, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme ERRAUD Odile, M. RICOUR Etienne

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie

Excusée : Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée qu'en application de l'article L 1612-1 du CGCT, le CCAS peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de la Résidence autonomie de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants décrits seront inscrits au budget de la Résidence autonomie lors de son adoption. Cela permet, en attendant le vote du budget 2023, d'honorer les factures.

Considérant que dans cette situation le Président ou la Vice-présidente est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à l'échéance avant le vote du budget.

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Considérant que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Madame la Vice-présidente demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur l'ouverture des crédits présentée ci-dessous :

| Opérations | BP 2022 | Quart des crédits | Proposition 2023 |
|---|------------|-------------------|-------------------|
| Chapitre 16 hors emprunts (dépôts et cautionnements) | 12 000,00 | 3 000,00 | 3 000,00 |
| Chapitre 20 Immobilisations incorporelles) | | | |
| Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) | 663 019,82 | 165 754,95 | 100 000,00 |
| TOTAL | 675 019,82 | 169 754,95 | 103 000,00 |

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'accepter d'ouvrir 103 000 €, comme proposé ci-dessus, correspondant à une partie du quart des crédits inscrits aux chapitres 16 et 21 de l'exercice comptable 2022
- De donner l'accord pour les reprendre au titre de l'exercice comptable BUDGET PRIMITIF 2023



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 12 JANVIER 2023

OBJET : BUDGET ANNEXE 2022 RÉSIDENCE AUTONOMIE LES GENETS D'OR – DÉCISION
MODIFICATIVE N° 2

Délibération n° : D_2023_01_12_N°04

L'an deux mille vingt-trois, le douze janvier, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme CANTIN Véronique, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme ERRAUD Odile, M. RICOUR Etienne

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie

Excusée : Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Vu les articles L.123-4 à L.13-9 du code de l'action sociale et des familles ;
Vu les articles R.123-1 à R 123-26 du code de l'action sociale et des familles

Considérant la nécessité de procéder à certains ajustements des crédits du budget annexe 2022 Les Genêts d'Or pour ajuster les lignes budgétaires en adéquation avec les charges engagées.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

GROUPE 1 - Exploitation

AU CHAPITRE 60 ACHATS

- Une majoration budgétaire de 381,23€ au compte 60611 « Eau et assainissement »
- Une minoration budgétaire de 4356,73€ au compte 60612 « Energie, électricité »
- Une minoration budgétaire de 2879,83€ au compte 60613 « Chauffage »
- Une minoration budgétaire de 500,00€ au compte 60618 « Autres fournitures non stockables »
- Une minoration budgétaire de 1017,90€ au compte 60622 « Produits d'entretien »
- Une majoration budgétaire de 17,90€ au compte 60625 « Fournitures administratives »
- Une majoration budgétaire de 5500,00€ au compte 6063 « Alimentation »

GROUPE 2 – Personnel

AU CHAPITRE 62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS

- Une majoration budgétaire de 3775,93€ au compte 6215 « Personnel affecté à l'établissement »
- Une minoration budgétaire de 264,79€ au compte 6218 « Autres Personnels extérieurs »

AU CHAPITRE 63 PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Une minoration budgétaire de 240,60€ au compte 6333 « Participation des employeurs à la formation professionnelle »

AU CHAPITRE 64 ŒUVRES SOCIALES

- Une majoration budgétaire de 360,00€ au compte 64784 « Œuvres sociales » (chèques KDOLONNE)

GROUPE 3 - Structure

AU CHAPITRE 61 SERVICES EXTÉRIEURS

- Une minoration budgétaire de 775,21€ au compte 61528 « Autres (contrats) »

| Résidence Autonomie "Les Genêts d'Or" | | | | | |
|---------------------------------------|---|---------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| | LIBELLE M22 | BUDGET 2022 | DM 1 | DM 2 | TOTAL |
| FONCTIONNEMENT - DÉPENSES | | | | | |
| 60 | ACHATS | 293 900,00 € | -39 629,58 € | -2 855,33 € | 251 415,09 € |
| 62 | AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS | 40 100,00 € | 13 265,00 € | | 53 365,00 € |
| | GROUPE I EXPLOITATION | 334 000,00 € | -26 364,58 € | -2 855,33 € | 304 780,09 € |
| 6215 | PERSONNEL AFFECTE A L'ÉTABLISSEMENT | 831 330,00 € | 42 000,00 € | 3 775,93 € | 877 105,93 € |
| 6218 | AUTRES PERSONNELS EXTÉRIEURS | 450,00 € | | -264,79 € | 185,21 € |
| 6333 | PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A LA FORMATION PROF. | | 2 100,00 € | -240,60 € | 1 859,40 € |
| 64784 | ŒUVRES SOCIALES | | | 360,00 € | 360,00 € |
| | GROUPE II PERSONNEL | 831 780,00 € | 44 100,00 € | 3 630,54 € | 879 510,54 € |
| 61 | SERVICES EXTÉRIEURS | 334 921,60 € | 0,00 € | -775,21 € | 278 022,58 € |
| 6231 | ANNONCES ET INSERTIONS | 1 100,00 € | 0,00 € | | 1 100,00 € |
| 63 | IMPÔTS TAXES ET VERSEMENTS | 56 800,00 € | 0,00 € | | 56 800,00 € |

| | | | | | |
|------|---|-----------------------|---------------|------------------|---------------------|
| 68 | DOTATION AUX AMORTISSEMENTS | 89 397,55 € | 0,00 € | | 89 397,55 € |
| | GROUPE III STRUCTURE | 482 219,15 € | 0,00 € | -775,21 € | 425 320,13 € |
| | déficit de fonctionnement reporté | 1 514,50 € | 0,00 € | | 0,00 € |
| | TOTAL DES CHARGES | 1 649 513,65 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| | LIBELLE M22 | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| | FONCTIONNEMENT – RECETTES | | | | |
| 706 | PRESTATIONS DE SERVICE | 0,00 € | 0,00 € | | 0,00 € |
| 7085 | PRESTATIONS DÉLIVRÉES AUX USAGERS ACCOMPAGNANTS | 0,00 € | 0,00 € | | 0,00 € |
| 7488 | SUBVENTIONS CCAS | 0,00 € | 0,00 € | | 0,00 € |
| 7488 | CONFÉRENCE DES FINANCEURS | 9 500,00 € | 0,00 € | | 0,00 € |
| 7815 | PROVISIONS SUR CHARGES | 0,00 € | 0,00 € | | 0,00 € |
| | GROUPE II EXPLOITATION | 0,00 € | 0,00 € | | 0,00 € |
| 773 | MANDATS ANNULES | 0,00 € | 0,00 € | | 0,00 € |
| 778 | AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS | 0,00 € | 0,00 € | | 0,00 € |
| | GROUPE III EXPLOITATION | 0,00 € | 0,00 € | | 0,00 € |
| | TOTAL DES PRODUITS | 0,00 € | 0,00 € | | 0,00 € |

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative.

Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 12 JANVIER 2023

OBJET : OUVERTURE DU QUART DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS DE 2022 POUR 2023 -
RÉSIDENTIE AUTONOMIE LES GENETS D'OR

Délibération n° : D_2023_01_12_N° 05

L'an deux mille vingt-trois, le douze janvier, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme LAINÉ Maryse, Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme CANTIN Véronique, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme ERRAUD Odile, M. RICOUR Etienne

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie

Excusée : Mme RIBLE Michèle

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée qu'en application de l'article L 1612-1 du CGCT, le CCAS peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de la Résidence autonomie de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants décrits seront inscrits au budget de la Résidence autonomie lors de son adoption. Cela permet, en attendant le vote du budget 2023, d'honorer les factures.

Considérant que dans cette situation le Président ou la Vice-présidente est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à l'échéance avant le vote du budget.

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Considérant que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Madame la Vice-présidente demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur l'ouverture des crédits présentée ci-dessous :

| Opérations | BP 2022 | Quart des crédits | Proposition 2022 |
|---|--------------|-------------------|------------------|
| Chapitre 16 hors emprunts (dépôts et cautionnements) | 3 065,80 € | 766,45 € | 750,00 € |
| Chapitre 20 Immobilisations incorporelles) | | | |
| Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) | 418 517,83 € | 104 629,45 € | 100 000,00 € |
| TOTAL | 421 583,63 € | 105 395,90 € | 100 750,00 € |

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'accepter d'ouvrir 100 750 €, comme proposé ci-dessus, correspondant à une partie du quart des crédits inscrits aux chapitres 16, 21 de l'exercice comptable 2022
- De donner l'accord pour les reprendre au titre de l'exercice comptable BUDGET PRIMITIF 2023.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne